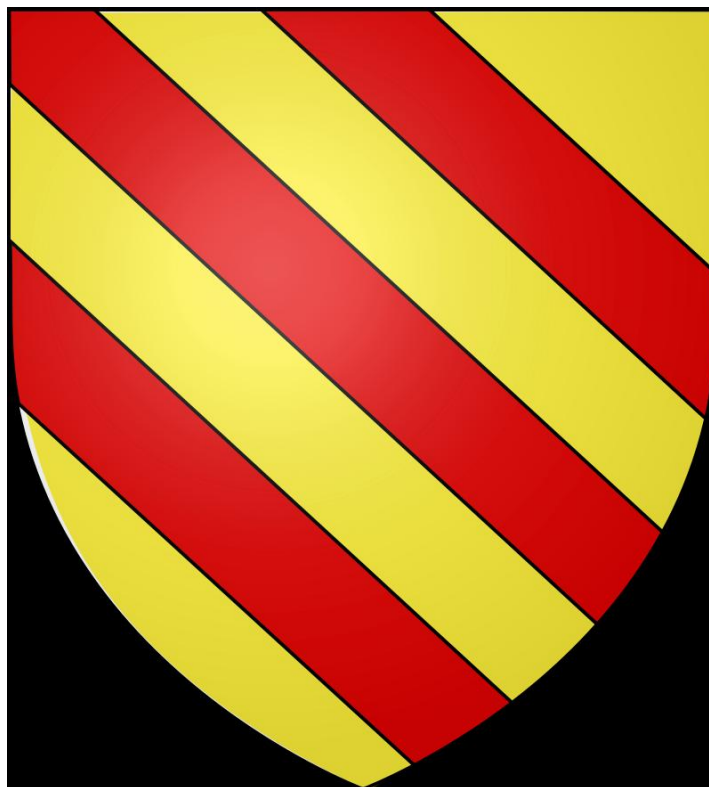


La Bouexière, Claude de, seigneurs de Brantonnet en Escoublac (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Jean Riallen)



Armes D'or à trois bandes de gueules *alias* : d'or à la bande de gueules, semée de fleurs de lys d'or

Brantonnet est une « prevosté » fieffée de la seigneurie d'Escoublac tenue à foi, hommage et rachat du seigneur d'Escoublac. Une prévôté (parfois se trouve le mot sergentise) fieffée ou féodée est une terre dont l'administration est confiée, à titre héréditaire, par un seigneur à un de ses vassaux ; cette terre constituant en quelque sorte les gages accordés à ce vassal pour l'exercice de cette fonction. Au Brantonnet en Escoublac s'ajoute un Brantonnet en Guérande.

Dans un premier temps, la prévôté de Brantonnet appartient aux Brantonnet puis passe aux Rivière et ensuite aux La Bouexière (COQUARD, Jean-Pierre, GALLICE, Alain, LANCIEN, Josick, VAILLANT, Alain, « L'hôtel de La Bouexière, actuel presbytère de Guérande », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 67, 2018, p. 60-61., *ID.*, « Le Bois-Rochefort », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 71, 2020, p. 84-85).

Le passage aux Rivière se fait à la suite du décès, intervenu le 19 août 1419, de Guillemette de Brantonnet dont l'héritier est son fils, Jean Rivière (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1455, 3 août 1421, minu de rachat présenté à Marie de Rochefort, dame de Matignon et d'Escoublac, mais qui, à la suite du décès de celle-ci, survenu 10 mars 1420 [n.st.], échoit au duc ; certaines rentes portent sur des œillets de saline à Saillé). Le 18 mai 1420, Jean Rivière figure dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc Jean V (MORICE, *op. cit.*, II, col. 1008). En possession de Brantonnet, les 6 mai et 7 mai 1424, Jean Rivière lève des rentes sur ses débirentiers (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/3). Il figure, vers 1426, dans une réformation des nobles et des exempts e la paroisse de Guérande, et il est déclaré demeurant rue de Bizienne (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). C'est sans doute lui que l'on trouve le 14 septembre 1444, en possession de la prévôté de Brantonnet – il est alors mentionné comme le fils de Guillo Rivière (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450, f° 67) – et encore le 19 avril 1464. À cette date, alors qu'il a été institué tuteur de la fille – âgée de moins de 12 ans – et seule héritière de Guillaume Boudi, il était poursuivi par les « parens et amis » de l'héritière (dont le prénom n'est pas mentionné) qui, l'accusant de mauvaise administration de sa tutelle, avaient obtenu que la tutelle lui soit retirée, sanction dont Jean Rivière avait fait appel. L'appel étant suspensif, il était demeuré tuteur, avait marié l'héritière « outre » son gré et de ses « parens et amis » à « personne moins suffisante pour elle » et l'avait menée hors du « terrouer », recevant « pecune » » pour cela. Alerté par les plaintes des « parens et amis », le pouvoir intervient et ordonne aux juges de Vannes et de Guérande de s'enquérir de ce qu'il en est et que l'héritière leur soit remise pour être placée en « main du duc », sous peine de 2 000 écus (*ibid.*, B 3, f° 46 v°-47). L'ampleur de la somme montre l'extrême attention du pouvoir au devenir des héritières et de leur patrimoine. Nous ignorons qui sont les « parens et amis », la véracité de leur dire et l'issue de cette « affaire ».

Le lien entre les Rivière et les La Bouexière, et donc le passage de la prévôté de Brantonnet à ces derniers, nous échappe – sans doute est-il lié à un mariage avec une héritière Rivière – mais il est avéré dans le dernier quart du xv^e siècle.

Les La Bouexière sont une famille anciennement implantée en pays guérandais, dont l'un d'eux exerce une fonction militaire en 1399 à l'échelle locale, au Croisic, et dont la présence et la notabilité se lisent sur les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I), accédant à plusieurs reprises à la dignité de procureurs :

- membres : Jean, en mai 1417 (f° 7 v° et en 1423, f° 8) ; Éon, en mai 1429 (f° 8 v° et en mai 1431, f° 8 v°) ; Nicolas, en 1447 (f° 19) ; Guillaume, en mai 1449, f° 20 ; Éon, présent en mai 1459 (f° 22 v°) ; Pierre, en mai 1469 (f° 29 v°) ; dom Alain, en mai 1513 (f° 45) ;

- procureurs : Jean entre mai 1424 et mai 1425 : Éon, en mai 1429 et mai 1430, Guillaume, entre 1458 et 1459 ; Guillaume, institué en mai 1486 et reste en fonction pendant cinq ans en raison des « guerres » (f° 30) ; dom Alain, entre mai 1514 et 1515.

Le 26 décembre 1397, Jean de La « Boessère » (Bouexière) et Denis Baye prêtent serment de capitaine du Croisic. Dans un extrait de compte des années 1412-1414, tenu par Roland Salaun, receveur ordinaire du domaine de Guérande, est mentionné le fils La Bouexière, âgé de 15 ans et qui, bien que selon l'usage du temps est considéré comme majeur, n'a pas encore prêté hommage au duc (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1113). C'est sans doute lui, qui, prénommé Jean, comparait le 18 mai 1420, lors de la montre de Jean de Rieux des troupes qu'il réunit afin de libérer le duc Jean V prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Vers 1426, dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, il est indiqué que Jean de La Bouexière réside au faubourg Saint-Michel (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). Dans un rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, il figure comme devant s'acquitter d'une rente de 7 livres 19 sous 10 deniers (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 3 v°).

En février 1465, un La Bouexière, époux de Jeanne de Maurac, rend aveu des biens qu'il possède et qui relèvent de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, 2 E 1205, f° 81-82 v°). Il s'agit de Guillaume (ou Guillo) qui est cité les : 18 mai 1466, dans un débournement d'œillet de saline (*ibid.*, B 1465) ; 7 août 1467, à propos d'un « frost » qu'il possède rue de l'Hôpital au Croisic (*ibid.*, B 1447) ; 14 février 1472, il est de ceux qui prennent le parti du duc contre l'évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*..., t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130) ; 27 mai 1475, pour une pièce de vigne qui lui appartient près de Trégaté (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1443), ; 23 octobre 1476, dans un aveu du seigneur d'Escoublac, il est enregistré comme seigneur de Brantonnet, veuf de Jeanne de Maurac, en possession de l'« oustel, herbregement dudict lieu de Brantonnet » auquel est lié le « moulin a vent dudict lieu et autres heritages » et pour lesquels il doit 100 sous de rente, alors que d'autres biens sont tenus roturièrement (clos de vigne sur le « chemin de Saillé ») ou tenus à foi, hommage et rachat (*ibid.*, B 1450).

Nous retrouvons ensuite le nom de Guillaume de La Bouexière, sans doute à distinguer du précédent, dès le 5 août 1480, date à laquelle il est signalé dans un confront d'une saline (*ibid.*, B 750). Puis les : 2 juin 1481, comme en possession d'une pièce de terre à Kervalet (*ibid.*, B 1443) ; 16 janvier 1482, à propos de vignes près du moulin de maître Olivier du Dreseuc (*ibid.*, B 1462) ; en mai 1486, il est institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande et le reste jusqu'à 1492, en raison des « guerres » (ci-dessus) ; 24 décembre 1490, à propos d'une dette de 10 écus d'or qu'il a contractée auprès d'Éon (ou Éonnet) du Dreseuc, son oncle dont il est héritier (*ibid.*, B 13, f° 98) ; en 1495, dans le « pouvroys » (dénombrement) des œillets de saline qui relèvent de la seigneurie de Campsillon dans la paroisse de Batz, 33 œillets de saline lui appartiennent (*ibid.*, 1 E 260, f° 4-9, 14-16 v°) ; 31 mai 1495, dans un débornement d'œillets de saline (*ibid.*, B 1484) ; en 1497, dans un acte non passé, il est en possession d'œillets dans deux salines ; et le 17 février 1504, dans une procédure menée par Vincent Martin, châtelain et receveur de la seigneurie d'Escoublac, et relative au recouvrement d'arrérages de rentes (*ibid.*, E 1227/5). Le 24 février 1500, Guillaume de La Bouexière, seigneur de Brantonnet, est donné comme époux de Jacqueline Broël et ils figurent parmi ceux qui tiennent des terres à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66 v°).

Comme seigneur de Brantonnet, à Guillaume succède François. Le 25 mars 1517, contre la somme de 115 livres 16 sous 3 deniers, il constitue une rente de 6 livres à verser à dom François Allain chapelain de la chapellenie Saint-Jean (*ibid.*, G 304). Le 29 janvier 1530, François de La Bouexière et son épouse sont en procédure contre Jacques Le Vicomte à propos d'arrérage de paiement de rente (*ibid.*, B 32, f° 17 v°, puis sa veuve Marguerite Calon et Claude, leur fils, encore le 5 janvier 1538, *ibid.*, B 38, f° 4). François de La Bouexière disparaît avant le 12 juin 1532, puisqu'à cette date, sa veuve, Marguerite Calon est tutrice de leur fils Claude (*ibid.*, B 34, f° 118). Les 15 et 16 mai 1534, le seigneur de Brantonnet figure parmi « les faisans ung archier » ; absent, en raison de la minorité de Claude, il est représenté par Jehan Riallen (transcription, f° 3 v° et site « Archives remarquables »).

Marguerite Calon et son fils Claude paraissent ensuite à plusieurs reprises, les : 10 novembre 1535 (Arch., dép. Loire-Atlantique, B 37, f° 169 v°, maintenue). 2 mai 1538, où tous deux et Guillaume de Kerveno sont en procès à Vannes à l'instance de Marie Hilari, dame de la Touche (*ibid.*, B 38, f° 68 v°). Puis Claude, à présent adulte, le 10 décembre 1529, rend hommage au (*ibid.*, B 2413, f° 114) ; le 2 mai 1540, il figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472, f° 26) ; et, le 23

mai 1540, il présente au roi le minu de ce qui tient du roi dans le domaine de Guérande soit : 12 œillets de saline, 74 sous 6 deniers, une truellée de terre, 4 chapons et une poule de rente portant sur trois pièces de terre et un jardin (à Saillé) et deux maisons (dont l'une au Croisic – qui porte 40 sous de rente – et l'autre à la Berthelotais) (*ibid.*, B 1484).

Dans la réformation du domaine de Guérande de 1541 est enregistrée une taille pour Guillaume de La Bouexière d'un montant de 7 livres 19 sous 10 deniers pouge (ci-dessus) de laquelle le paiement est partagé entre : François de La Bouexière, Guillaume de Sécillon, seigneur de Kerfur, Jean du Dreseuc, seigneur de Lesnerac, Jeanne de Kerveno, fille de Pierre de Kerveno, et Jacques du Chastel, seigneur de Bissin, Claude de La Bouexière précise qu'il en doit 27 sous 7 deniers poge sur des œillets de saline dont une partie ont « esté mys en fondacion d'une chappellenye nommee Sainct Vincent par ses predecesseurs, que tient dom Guillaume, son chappellain » (*ibid.*, B 1492, f° 2 v°-3). Ajoutons pour cette même année 1542, que le 12 décembre, le chapelain de la chapellenie Saint-Jean l'assigne pour non-paiement de la rente de 6 livres citée précédemment, cette rente étant cédée à François du Dreseuc seigneur du Blanc, celui-ci en acquitte le montant (*ibid.*, G 308).

René de Laigue propose une généalogie (Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 219, sans référence).

Jean de La Bouexière (vivant en 1445)

Guillaume (cité en 1467) ép. de Jenna de Marac

]

]

Guillaume (vers 1480)

Catherine (1485)

ép. Jeanne, dame de Brantonnet

ép Jean Le Texier, s^f de Coëtmeur

]

Gilles, s^f de Brantonnet

]

François, s^f de Brantonnet

Catherine (

ép Marguerite Calon

ép Guillaume Godeau, s^f de Kervarec

|

Jean Peronnelle Françoise

D'autres La Bouexière sont mentionnés :

- Éon. En 1429 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 8 v° et en 1431, f° 8 v°).
- Nicolas. Il est membre de la confrérie Saint-Nicolas en 1447 (*ibid.*, fol. I, ° 19).
- Éonnet. Il est cité les 23 et 24 octobre 1468, dans un confront d'œilletts de saline (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1447 et 1465). Est-ce lui qui est membre de la confrérie Saint-Nicolas en 1447 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 19) ?
- Pierre. En 1469 il est membre de la confrérie Saint-- Nicolas (*ibid.*, vol. I, f° 29 v°).
- Catherine. Elle épouse Léonel du Chastel. Leur fille, Guillemette, est, le 23 octobre 1494, mentionnée être mariée à Pierre Hilari (Arch. Loire-Atlantique., H 603, f°14 v°-17).
- dom Alain. Il est mentionné, le 19 juillet 1508, comme chapelain de la chapellenie Saint-Georges desservie en la chapelle Notre-Dame-la-Blanche (*ibid.*, B 17, f° 94), il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en 1513 et un de ses deux procureurs de mai 1514 à mai 1515 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 45 et 5 v°), Il apparaît dans un acte d'affermage, le 9 janvier 1533 (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 304).
- Jeanne. Son fils Jacques de La Lande, seigneur de l'Ormois déclare, le 21 mai 1520, ce qui lui vient de la succession de sa mère soit 4 œilletts de saline (*ibid.*, B 1469). Jacques de La Lande rendant hommage au roi, le 28 novembre 1539 pour 4 œilletts (*ibid.*, B 2403, f° 108 v°).
- Olive. En 1540, François de Condest est en procès avec Olive de La Bouexière, tutrice de son fils, en demande de droit naturel à Nantes (BnF, ms. fr., 22318, f° 377).

Quant à Jean Riallen, il pourrait s'agir d'un descendant de Jean Riallen qui figure dans la réformation de la noblesse faite à Guérande vers 1426 comme anobli « pour ce qu'il a esté es mandements de monseigneur le duc monté et armé (LAIGUE, Arch. dép. du Morbihan, 9 J 6, Guérande).Voire de Jean Rialen résidant à Nantes en 1536 :« Le huitième jour de novembre l'an mil v^{ct} xxxvi, fut baptizé Alen Rialen filz de Jehan Rialen et Catherine Desvignes sa femme, et par Myssire Jehan Cormery vicaire de ceste église, et furent parains messire Alen

de la Bouexière sgr de la Bellangeraye et Mr Gilles de Lisle sgr du Prineau et maraine damoiselle Jehanne de Mauleon femme et compaigne de noble homme Mr Jacques de Chateauto sgr du Chesne et du Breil, présent maïstre des requestes) conseiller du Roy en ses chambres et conseil de ce pays (Arch. dép. de Loire-Atlantique, Nantes, registres paroissiaux de Sainte-Croix, vue 8/341).

Alain GALLICE, Charlotte, FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « La Bouexière, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024